

SÉCURITÉ SOCIALE ET SANTÉ - REFINANCEMENT

Revendication du MOC : Les recettes doivent être renforcées par une politique de création d'emplois et par l'instauration d'une cotisation sociale généralisée sur l'ensemble des revenus, afin de faire face à l'augmentation nécessaire des dépenses, particulièrement en soins de santé.

PS	Le PS n'évoque pas de CSG , mais propose de concentrer tous ses efforts sur la création d'emplois, de mettre à contribution ceux qui ont les épaules les plus larges (p 213) et de mener une politique budgétaire qui évite l'alourdissement des charges d'intérêts de la dette. Le PS admet qu'il faudra de nouveaux moyens pour une norme de croissance en soins de santé qu'il veut maintenir à au moins 3% (hors index) et probablement aussi dès lors qu'il veut garantir l'équilibre de la sécurité sociale fédérale (en rendant structurelle la dotation d'équilibre) et le maintien de toutes les missions des services transférés.
ECOLO	Ecolo propose une Cotisation sociale rééquilibrée : ECOLO s'engage à augmenter le taux d'emploi et à instaurer une cotisation sociale rééquilibrée (CSR) qui fasse davantage contribuer les revenus du capital et dont les plus bas revenus seraient exemptés grâce à un abattement forfaitaire rendant la cotisation progressive par rapport au revenu. Elle permettrait « d'alléger la pression fiscale sur le travail, particulièrement le travail peu qualifié, en supprimant les cotisations socialement injustes ». Le financement de la protection sociale doit évoluer au moins aussi rapidement que le PIB.
cdH	OUI en partie pour le cdH mais sans évoquer la CSG : Le cdH propose des mesures pour l'emploi notamment de réduire les cotisations patronales surtout sur les bas salaires à compenser par du financement alternatif en élargissant la base de financement de la sécurité sociale notamment en faisant davantage contribuer les spéculateurs. Il table aussi sur un effet retour de sa réforme fiscale à consacrer en partie au coût du vieillissement.
MR	Pas de CSG pour le MR : La création d'emploi passe par la croissance qui doit reposer principalement sur un renforcement de notre économie marchande et donc sur la compétitivité et une réduction importante des cotisations patronales. Pour relever la participation au marché du travail (jusqu'à 65 ans), le MR propose notamment de porter l'âge minimum pour la prépension à 62 ans (58 ans pour entreprises en difficulté ou en restructuration) et de limiter les adaptations au bien-être des allocations pour réduire les pièges à l'emploi (pas de rattrapage annuel dépassant la croissance des salaires). Par ailleurs, la réduction de la dette publique permettra de dégager des marges de financement des pensions.